

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 6242

présenté par  
Mme Mauborgne

-----  
**ARTICLE 68**

Supprimer l'alinéa 19.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de supprimer la référence à une durée des dommages de dix ans pour que l'infraction puisse être constituée.

En effet, quels seraient les moyens, notamment en terme d'expertise, dont disposeraient le ministère public, et singulièrement, les victimes pour apporter la preuve d'effets nuisibles sur la santé ou les dommages à la flore ou à la faune susceptibles de durer au moins dix ans?